

Chers parents / tuteurs,

Depuis plusieurs années, plusieurs parents aimeraient payer la cotisation de leur jeune en ligne au lieu d'envoyer de l'argent comptant à l'école. Pour l'année scolaire 2022-2023, il sera possible de payer la cotisation de votre jeune avec carte débit, carte crédit ou argent comptant. Svp ne pas envoyer de chèque à l'école.

Afin d'éviter que la facture soit payée en double, la facture sera envoyée par courriel au 1^{er} contact de l'élève le 29 août. Bien entendu, le 1^{er} contact peut transférer le courriel s'il préfère que son partenaire paie la facture. Le 2^e contact peut aussi communiquer avec l'école pour avoir le lien de la facture de son enfant.

Si vous ne recevez pas de facture par courriel le 29 août, svp vérifiez vos courriels indésirables avant de communiquer avec l'école. Toutes les factures devraient être envoyées au plus tard le midi du 29 août.

Lorsque vous recevrez votre facture par courriel, il suffit de cliquer sur « Payer la facture » et entrer les informations de votre carte de crédit. Malheureusement, il n'est pas possible de payer sa facture avec carte débit via le courriel reçu. Si vous désirez payer votre facture avec carte débit, vous pouvez vous rendre à l'école lors de la première journée de votre enfant et un terminal sera disponible afin que vous puissiez payer la facture. Il est important de noter que le chandail d'éducation physique ne sera pas inclus sur cette facture. Ce dernier pourra aussi être acheté en ligne sur Square.

Si vous désirez payer comptant, tout simplement envoyer l'argent dans une enveloppe avec votre enfant. Svp assurez-vous d'indiquer le nom de votre enfant, le niveau et sa classe titulaire sur l'enveloppe.

Dès que votre facture est payée, vous recevrez un reçu par courriel.

La facture vous sera envoyée le 29 août et vous aurez 14 jours à la payer. Ceux et celles qui n'ont pas encore payé la facture recevront un courriel aux échéanciers suivants :

- 1 jour avant la date d'échéance
- 7 jours après la date d'échéance
- 14 jours après la date d'échéance

Les parents sont encouragés de payer la facture dès que possible. S'il vous est impossible de payer votre facture peu importe la raison, svp communiquer avec l'école afin d'en discuter avec la direction.